



Services techniques
CL/AF

ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 21 JUIN 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230621-ST2023AR189-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

PERMANENT N° 189/2023

OBJET : création d'une interdiction de s'arrêter et de stationner – avenue Jean Jaurès.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2213-1 et suivants,

VU le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10 et R417-12,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU les décrets 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 modifiant le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité, ainsi que de bonnes conditions de circulation et de stationnement.

ARRETE

Article 1 : A compter de la signature du présent arrêté, l'arrêt et le stationnement seront interdits entre le 52 et le 54 avenue Jean Jaurès.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par une ligne jaune marquée au sol.

Article 3 : La signalisation conforme au code la route, nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions, sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

M

Article 5 : La directrice générale des services de la ville, la directrice des services techniques, le commissaire de police de la circonscription de Montmorency - Enghien-les-Bains, le responsable de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Vice-Président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

The seal of the City of Soisy-sous-Montmorency is circular. It features a central figure, possibly a coat of arms, surrounded by the text "VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY" and "1964".

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **30 JUIN 2023**

Mis en ligne et/ou notifié le : **03 JUIL, 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **03 JUIL, 2023**

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.